

FICHE-MESURE

3F24

Maintien des missions prioritaires de Météo-France

Plan pandémie grippale

Validation : 13/10/2011

Ministère-pilote et rédacteur :
Ministère chargé des transports

1. Objectifs

Assurer le maintien des missions suivantes de Météo-France, considérées comme prioritaires :

- la sécurité météorologique des personnes et des biens vis-à-vis des risques météorologiques en métropole et outre-mer, sur terre et sur mer ;
- l'assistance aux services concernés de l'État en ce qui concerne les risques technologiques et notamment la sûreté nucléaire et chimique ;
- la satisfaction des besoins du ministère de la Défense, en particulier le soutien météo-océanographique des forces armées ;
- l'assistance à certaines activités économiques considérées par ailleurs comme d'importance vitale (énergie, transport, activité spatiale en Guyane), qu'elles concernent des acteurs public ou privés de ces secteurs.

L'objectif de la mesure est mis en œuvre via le plan de continuité d'activité de Météo-France, qui en est l'instrument opérationnel. Celui-ci, en cohérence avec le plan national, a pour objet :

- la protection de la santé des agents de l'établissement ;
- le maintien de l'activité de Météo-France à son plus haut niveau possible, de façon à limiter les impacts économiques de la pandémie ;
- la continuité des missions d'importance vitale de l'Etablissement ;
- le cas échéant, la facilitation du retour à la normale en fin de pandémie.

2. Autres fiches en lien

/

3. Conditions de déclenchement et de levée de la mesure

Lorsqu'apparaît une menace de pandémie, le HFDS du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et au logement (MEDDTL) communique à l'établissement les informations en sa possession sur la situation et s'assure de sa mise en alerte.

En application du plan de continuité d'activité de l'établissement le chef du département des missions de défense au sein de Météo-France est alors chargé, de préparer une éventuelle pandémie, en liaison étroite avec le Secrétariat général, la DRH et les directeurs ou responsables de sites.

Des actions de sensibilisations et d'information de l'ensemble des personnels sur le risque de contagion, et des actions de diffusion des conseils d'hygiène sont conduites par la DRH, en s'appuyant sur les directeurs de site et la mobilisation du réseau des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), notamment pour contrôler les mesures.

Dès lors que la situation le nécessite, les mesures du plan de continuité d'activité de Météo-France, sont mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la tenue des postes de travail considérés comme essentiels.

Au stade 4 de la pandémie, les directeurs et les services identifient toutes les mesures nécessaires pour

le retour à la normale, définissent les priorités en tenant compte des engagements de l'établissement, et conduisent les actions approuvées par la direction générale.

4. Questions à poser par le décideur

Compte tenu de la présence de Météo-France sur de nombreux sites et du niveau très variable des effectifs présents sur ces sites, le taux de contamination constaté sur les sites peut être lui-même très variable. Ceci conduit à un grand nombre de scénarios d'impact sur le fonctionnement de l'établissement, qui ne peuvent tous être anticipés par un plan de continuité d'activité.

Un impact croissant de la pandémie sur les effectifs disponibles au sein de l'établissement ferait évoluer progressivement le fonctionnement vers le scénario de référence dit de « fonctionnement tendu » avec des écarts possibles sur les sites à petits effectifs, consécutifs à l'activation de mesures spécifiques sur ces sites.

Si le taux d'absentéisme sur certains postes opérationnels devenait trop important, il serait nécessaire, en donnant la priorité aux missions d'importance vitale, d'activer les mesures les plus contraignantes afin de réorganiser la production en s'appuyant sur les seuls agents disponibles.

Le décideur doit donc être régulièrement (quotidiennement si possible) tenu informé des niveaux national et locaux d'absentéisme.

En tout état de cause, les dispositions du Plan de Sécurité d'Opérateur de l'Etablissement resteront applicables.

5. Gradation possible en fonction de l'impact de la pandémie

Dès que la situation l'exige la posture de veille prévue par l'instruction de crise interne de l'établissement est renforcée et organisée au niveau de chacun des principaux sites de l'établissement. Une fonction de collecte des informations nécessaires aux prises de décision concernant l'adaptation du mode de fonctionnement, et l'activation des mesures prévues et de synthèse ascendante (du niveau local à la direction générale) sont mises en place. Les directeurs et les responsables de site sont chargés de collecter toutes les informations permettant d'évaluer l'évolution de la pandémie au sein de Météo-France ainsi que ses effets constatés ou prévisibles sur son fonctionnement, qu'ils soient d'origine interne ou externe.

L'analyse des informations produites par ce dispositif doit permettre d'adapter progressivement le fonctionnement opérationnel à la situation constatée ou prévisible, et, dès que le niveau de service est sensiblement dégradé, et/ou que les marges de manœuvre sont réduites, d'activer le dispositif interne de gestion et de communication de crise.

L'ensemble des synthèses et analyses produites est communiqué au responsable de permanence de la DG et au chef du département des missions de défense, qui apprécie la nécessité de prises de décisions au niveau de la DG et de l'activation du dispositif interne de gestion de crise. Ce dispositif sera activé de manière proportionnée, conformément à l'instruction en vigueur, et en tout cas si une dégradation ou une interruption de prestations liées aux missions d'importance vitale est constatée ou prévisible à l'échelle d'au moins une Direction Interrégionale.

Evolutions possibles du fonctionnement opérationnel de Météo-France :

a) Le scénario dit « de fonctionnement tendu » correspond à une situation, qui ne pourrait être maintenue que deux semaines au maximum, où Météo-France peut assurer l'ensemble de ses prestations opérationnelles, sans dégradation majeure, en adoptant un fonctionnement reposant sur une gestion « tendue » des tableaux de service et des demandes de congés.

Le fonctionnement est fondé sur les principes suivants appliqués aux postes d'exploitation :

- les agents disponibles peuvent être amenés à effectuer jusqu'à 4 vacations par semaine, pendant deux semaines consécutives au plus, ce qui permet de ne fonctionner qu'avec 4 personnes différentes pour un poste de permanent, et 2 personnes pour un poste semi-permanent ;
- les missions et activités hors tour de service opérationnel sont interrompues, reportées ou annulées ;
- les congés peuvent, le cas échéant, être reportés pour conserver un maximum de capacité

- opérationnelle ;
- les « brigadistes » de réserve sont utilisés en priorité pour armer les postes d'exploitation des centres départementaux de Météo-France (CDM), lorsque les effectifs deviennent insuffisants.

Ce scénario ne constitue qu'une référence : l'établissement pourrait s'en approcher sans l'atteindre, et/ou ce scénario pourrait ne pas être appliqué uniformément à l'ensemble de l'établissement, compte tenu des fractions du territoire national touchées successivement par la pandémie.

b) Le scénario de fonctionnement minimal constitue la limite au-delà de laquelle les missions d'importance vitale de Météo-France sont susceptibles d'être interrompues.

Il permet, grâce à un armement minimal, d'assurer en mode dégradé la continuité des missions d'importance vitale, en mobilisant au service de ces missions les agents d'exploitation disponibles aux centres météorologiques interrégionaux (CMIR), en métropole et outre-mer, et à Toulouse, mais, pour certains d'entre eux, en fonction des risques météorologiques (vigilance, risque sur les plus grands aéroports, etc.).

6. Mode opératoire (porter une attention particulière aux questions de coordination interministérielle)

Les modalités de mise en œuvre opérationnelle de ces mesures sont décrites dans le plan de continuité d'activité de Météo-France en cas de pandémie grippale.

7. Outils juridiques

/

8. Circulaires et références documentaires

Plan de continuité d'activité de Météo-France en cas de pandémie grippale

9. Indicateurs et contrôle d'exécution

Dans le cadre de sa certification ISO 9000, Météo-France a mis en place de nombreux indicateurs mesurant son fonctionnement et sa production. Ces indicateurs pourront permettre de mesurer l'impact de la pandémie sur l'activité de l'établissement.

10. Commentaires

/